

Festival Le Dédé fait son Ciné !

Consomm'acteur ... Réinventons le quotidien!

Règlement 2016

Préambule :

La cinquième édition du Festival « Le Dédé fait son ciné » qui se déroulera du lundi 23 octobre 2017 au dimanche 29 octobre 2017 à L'Aigle lance son appel à courts métrages.

Article 1 : L'organisateur

Association les hommes fourmillent
49 avenue du Mont Saint Michel
61300 L'Aigle

02 33 34 23 39

Mail : leshommesfourmillent@free.fr

Le blog : www.hommefourmille.canalblog.com

Facebook :

<https://fr-fr.facebook.com/dedefaitsoncine/>

Article 2 : Conditions de participation

Durée des films : inférieur ou égal à 30 minutes

Thème et genre des films – la consommation responsable

Peuvent participer les courts métrages de fiction, d'animation, expérimentaux et documentaires

Les films doivent être en français ou bien en version originale sous-titrés en français.

Sont exclus de la compétition les films publicitaires, institutionnels, les clips et films à caractères extrêmes.

Date de réalisation des films : entre 2008 et 2017

Avoir plus de 18 ans

Article 3 : Projection des films participants

La projection des films participants au concours aura lieu :

- toute la semaine précédant la journée du 29 octobre 2017 lors de séquences spécifiques au sein de divers établissements à caractère culturels et regroupés par catégorie (1 jour de diffusion pour chaque catégorie de film courts)

- le 29 octobre 2017 entre 14h00 et 17h30 à la salle de Verdun (salle de spectacle de la ville de L'Aigle) .

Article 4 : Modalités d'inscription

L'inscription au concours est gratuite.

Les participants devront remplir un dossier d'inscription, téléchargeable sur le blog de l'association: www.hommefourmille.canalblog.com.

Seront joints au dossier les documents suivants :

- La fiche d'inscription accompagnée de l'autorisation de diffusion dûment signée
- Une copie du film sous format :
 - DVD ou sur clef USB à l'adresse suivante :
Association les hommes fourmillent
49 avenue du Mont Saint Michel
61300 L'Aigle
 - ou par fichier vidéo via une plateforme de transfert (we transfer,...) à l'adresse suivante :
leshommesfourmillent@free.fr

Le dossier est à renvoyer avant le 16 octobre 2017 (cachet de la poste faisant foi) à :

Association les hommes fourmillent
49 Avenue du Mont Saint Michel
61300 L'Aigle

Tout dossier complet, envoyé avant le 17 octobre 2016 sera considéré comme valide.

L'inscription est gratuite.

Les frais de transport, d'hébergement et d'alimentation sont à la charge de chaque participant.

En cas de sélection du film pour participer au Festival, les participants sont tenus de nous faire parvenir une copie du film en DVD ou format numérique de haute définition (CD de données, disque dur etc.) dans le délai qui leur sera communiqué, afin de rendre possible sa diffusion. Des photos de bonne définition du film seront également demandées aux participants.

Le producteur ou le réalisateur s'engage à être en possession des droits musicaux, filmiques ou textes des œuvres incluses dans le film. Dans le cas contraire, la responsabilité du Festival ne saurait être engagée.

Aucun support transmis pour la sélection ne sera restitué, sauf sur demande écrite de l'expéditeur accompagnée d'un chèque de 5€, envoyés avant le 16 octobre 2017.

Article 5 : Sélection

Un jury sera chargé de sélectionner les films destinés à participer à la finale. La décision sera souveraine. Les réalisateurs ou producteurs des films sélectionnés en seront informés au plus tard le 18 octobre 2017 par courriel.

La liste des courts métrages sélectionnés sera publiée sur le blog de l'association les hommes fourmillent www.hommefourmille.canalblog.com ainsi que sur la page facebook du festival <https://fr-fr.facebook.com/dedefaitsoncine/> environ une semaine avant le début de l'événement.

Article 6 : Composition du jury

Un jury composé de membres de l'association les hommes fourmillent, d'élus locaux, d'amateurs de courts métrages, d'acteurs de monde de la culture de L'Aigle élira les vainqueurs du concours.

Les films en compétition seront également soumis au vote du public pendant toute la durée du festival du 23 octobre 2017 au 29 octobre 2017.

Article 7: Communication

Dans le cadre de la promotion et de la communication autour de la cinquième édition du Festival Le DéDé fait son ciné, ce dernier sera libre de diffuser, sans limitation de durée et sans contrepartie les noms et les photos des participants et tout extrait des films sélectionnés, ainsi que les informations les concernant, auprès des différents supports de presse écrite ou électronique, à la télévision, à la radio, sur Internet et par tous moyens électronique de communication au public.

Article 8: Les prix

Chaque clip primé sera récompensé par un trophée réalisé durant la semaine du festival lors d'atelier recycl'art participatif et par une diffusion exceptionnelle dans le cadre de partenariat et de communication du festival lors de soirées exceptionnelles.

La décision du jury est sans appel.

Article 9: Responsabilités de l'organisateur

Le Festival Le DéDé fait son ciné se réserve le droit d'utiliser les informations recueillies sur les formulaires d'inscription selon les modalités prévues par la loi 78.17 du 6 janvier 1978. Conformément à la loi Informatique et Libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les seules données nominatives le concernant qu'il pourra exercer en s'adressant à l'adresse suivante :

Association Les hommes fourmillent
49 avenue du Mont Saint Michel
61300 L'Aigle

Le Festival décline toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non-réception des dossiers d'inscription et des films, et quelle qu'en soit la raison.

Article 10 : Modification / Annulation

Le Festival Le DéDé fait son ciné se réserve le droit d'écourter, de modifier, d'annuler le Festival ou d'en modifier le contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du festival. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti aux participants.

Toute contestation sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera soumise à l'appréciation du Festival Le DéDé fait son ciné, sans préjudice du recours éventuel auprès du Tribunal de Grande Instance d'Alençon seul habilité.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter l'équipe du Festival Le DéDé fait son ciné: tél. 02 33 34 23 39 / courriel leshommesfourmillent@free.fr

La participation au Festival Le DéDé fait son ciné, organisé par l'association les hommes fourmillent, implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.